

Usumbura le 12 Août 1937.-

615/A5

le 20-8-37



Réponse au n°.....

du.....19.....

ANNEXE

OBJET :

Installation de Banyaruanda
au Kivu.
Délégation de crédit.-

Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je vous délègue à charge de l'article 24 B 2 du budget des dépenses ordinaires de l'année 1937 une somme de I.500.- francs pour construction de gîtes d'étapes à établir le long des routes suivies par les Banyaruanda émigrant vers le Kivu.-

Monsieur le Résident du Ruanda vous donnera les instructions nécessaires au sujet de l'emplacement et de la construction de ces gîtes.-

Le Gouverneur, JUNGERS,

A Monsieur l'Administrateur Territorial
à

RUHENGERRI .

=====
=====